AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE: BH ASSURANCE

Siège social: Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord-Tunis -1003

La société BH ASSURANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Tarek ZAHAF (Groupement PRO Audit & CMA) et M Sofiane Ben AMIRA (Cabinet CMC)

BILAN

Arrêté au 31/12/2023

(Unité: En Dinars)

Annexe n°1			31/12/2022		
Actifs du Bi		brut	31/12/2023 amortissement	net	net
			provisions		
AC 1 Actif	s incorporels				
AC11	Investissements de recherche et développement				
	Concessions, brevets, licences, marques	8 184 850	4 410 789	3 774 061	3 569 928
	Fonds commercial				
AC14	Acomptes versés	0.104.050	4 470 ====		2.750.02
		8 184 850	4 410 789	3 774 061	3 569 928
AC2 Acti	is saymousle disymbolisation				
	's corporels d'exploitation Installations techniques et machines	5 844 028	3 415 688	2 428 340	1 720 68
	Autres installations ,outillage et mobilier	568 938	503 333	65 605	67 21
	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	300 730	303 333	03 003	0, 21
		6 412 966	3 919 021	2 493 945	1 787 90
AC 3 Place	ements				
AC31	Terrains et constructions				
	Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	2 465 657	2 382 874	2 559 47
	Terrains et constructions hors exploitation	7 592 437	5 604 962	1 987 475	2 3 4 5 8 8
AC32	Placements dans les entreprises lieés et participations		222		1940 1941 194
	Part dans des entreprises liées	12 332 421	566 600	11 765 821	10 094 80
entreprises	Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces	12 147 500		12 147 500	14 325 00
	Parts dans des entreprises avec un lien de participation	12 147 300		12 147 300	14 323 00
	Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles				
	d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33	Autres placements financiers				
	Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	19 184 883	2 3 12 429	16 872 454	16 573 610
AC332	Obligations et autres titres a revenu fixe	138 366 537	500 000	137 866 537	116 329 69
	Prêts hypothéquaires				
AC334	Autres prêts	1 226 647		1 226 647	1 229 14
AC225	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	96 500 000		96 500 000	24 700 00
ACSSS		20 640 442	1 669 963	27 979 479	22 021 70
AC335 AC336	Autres	29 649 442	1 007 703		
	Autres Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	773 087	1005 505	773 087	651 555
AC336		773 087			651 555
AC336 AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		13 119 611	773 087 309 501 874	651 555 210 830 870
AC336 AC34 AC 4 Place	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques	773 087			
AC336 AC34 AC 4 Place	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	773 087			
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte	773 087			
AC34 AC4 Place afférantes a	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques	773 087			210 830 870
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte	773 087 322 621 485		309 501 874	210 830 870 10 421 043
AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises	773 087 322 621 485		309 501 874 11 365 209	210 830 870 10 421 040 48 015 95
AC34 AC4 Place afférantes a AC5 Part AC510 AC520 AC530	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173		309 501 874 11 365 209 51 304 173	210 830 870 10 421 040 48 015 951 15 598 461
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques eux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie)	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089		309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089	
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques tux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie)	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089		309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089	210 830 876 10 421 044 48 015 95: 15 598 46: 15 501 968
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531 AC570 AC 6 CRI	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043		309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043	210 830 876 10 421 044 48 015 95: 15 598 46: 15 501 968
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531 AC570 AC 6 CRU AC61	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514		11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531 AC570 AC 6 CR0 AC611	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unit é de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005	13 119 611	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005	210 830 876 10 421 04 48 015 95 15 598 46 15 501 96 89 537 43 4 272 966
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531 AC570 AC 6 CRI AC61 AC611 AC612	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514		309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097	210 830 876 10 421 04 48 015 95 15 598 46 15 501 96 89 537 43 4 272 966
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531 AC570 AC 6 CR1 AC61 AC611 AC612 AC613	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440	13 119 611 12 480 343	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43: 4 272 96: 50 564 84:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC530 AC530 AC531 AC570 AC 6 CRI AC61 AC611 AC612 AC613 AC62	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005	13 119 611	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097	210 830 870 10 421 040 48 015 951 15 598 461
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC531 AC570 AC 6 CR3 AC61 AC611 AC612 AC613 AC62 AC63	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931	13 119 611 12 480 343	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693	10 421 043 48 015 95; 15 598 46; 15 501 968 89 537 43- 4 272 966 50 564 843 6 547 13;
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC531 AC570 AC 6 CRI AC61 AC611 AC612 AC613 AC622 AC63 AC631	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604	13 119 611 12 480 343	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604	210 830 876 10 421 044 48 015 95; 15 598 46; 15 501 96; 89 537 43; 4 272 96; 50 564 84; 6 547 13 261 67;
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531 AC570 AC 6 CRI AC61 AC611 AC612 AC63 AC631 AC631 AC631 AC631	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unit é de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095	12 480 343 1 060 238	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43: 4 272 96: 50 564 84: 6 547 13 261 67: 52 62:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unit é de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité social e collectivités publiques Débiteurs divers	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604	13 119 611 12 480 343	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43: 4 272 96: 50 564 84: 6 547 13 261 67: 52 62:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC520 AC530 AC531 AC570 AC 6 CRI AC61 AC611 AC612 AC613 AC62 AC63 AC631 AC631 AC631	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unit é de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439	12 480 343 1 060 238 58 405	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034	210 830 876 10 421 041 48 015 95; 15 598 46; 15 501 96; 89 537 43; 4 272 96; 50 564 84; 6 547 13 261 67; 52 62; 1 729 14;
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC530 AC530 AC531 AC570 AC 6 CRI AC61 AC611 AC612 AC613 AC62 AC63 AC63 AC631 AC633 AC64	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes ements représentant les provisions techniques aux contat en unit é de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité social e collectivités publiques Débiteurs divers	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095	12 480 343 1 060 238	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095	210 830 876 10 421 041 48 015 95; 15 598 46; 15 501 96; 89 537 43; 4 272 96; 50 564 84; 6 547 13 261 67; 52 62; 1 729 14;
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part AC510 AC530 AC530 AC531 AC570 AC 6 CRI AC611 AC611 AC612 AC613 AC62 AC63 AC631 AC632 AC633 AC64	ements représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439	12 480 343 1 060 238 58 405	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034	210 830 876 10 421 041 48 015 95; 15 598 46; 15 501 96; 89 537 43; 4 272 96; 50 564 84; 6 547 13; 52 62; 1 729 14; 63 428 39;
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entents représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514	12 480 343 1 060 238 58 405	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43: 4 272 96: 50 564 84: 6 547 13 261 67: 52 62: 1 729 14:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entents représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité social e collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514	12 480 343 1 060 238 58 405	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43: 4 272 96: 50 564 84: 6 547 13 261 67: 52 62: 1 729 14: 63 428 39: 64 444 09:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entents représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité social e collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse Charges reportées	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514 6 385 598	12 480 343 1 060 238 58 405	11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528 6 385 598	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43: 4 272 96: 50 564 84: 6 547 13 261 67: 52 62: 1 729 14: 63 428 39: 64 444 09:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entents représentant les provisions techniques aux contat en unit é de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chêques et caisse Charges reportées Frais d'acquisition reportés	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514 6 385 598	12 480 343 1 060 238 58 405	11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528 6 385 598	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43: 4 272 96: 50 564 84: 6 547 13 261 67: 52 62: 1 729 14: 63 428 39: 64 444 09:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entre représentant les provisions techniques aux contat en unit é de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse Charges reportées Frais d'acquisition reportés Autres charges a repartir	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514 6 385 598	12 480 343 1 060 238 58 405	11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528 6 385 598	210 830 876 10 421 04: 48 015 95: 15 598 46: 15 501 96: 89 537 43: 4 272 96: 50 564 84: 6 547 13 261 67: 52 62: 1 729 14: 63 428 39: 64 444 09:
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	ements représentant les provisions techniques aux contat en unit é de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) Provisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse Charges reportées Frais d'acquisition reportés Autres charges a repartir Comptes de regularisation actif	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514 6 385 598	12 480 343 1 060 238 58 405	11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528 6 385 598	210 830 876 10 421 041 48 015 95; 15 598 46; 15 501 96; 89 537 43; 4 272 96; 50 564 84; 6 547 13 261 67; 52 62; 1 729 14; 63 428 39; 64 444 09; 2 644 69
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entre représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chêques et caisse Charges reportées Frais d'acquisition reportés Autres charges a repartir Comptes de regularisation actif interets et loyers acquis non échus	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514 6 385 598 2 891 274	12 480 343 1 060 238 58 405	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528 6 385 598 2 891 274	210 830 876 10 421 041 48 015 95; 15 598 46; 15 501 96; 89 537 43; 4 272 96; 50 564 84; 6 547 13 261 67; 52 62; 1 729 14; 63 428 39; 64 444 09; 2 644 69
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entents représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse Charges reportées Frais d'acquisition reportés Autres charges a repartir Comptes de regularisation actif interets et loyers acquis non échus estimations de réassurances - acceptation	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514 6 385 598 2 891 274	12 480 343 1 060 238 58 405	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528 6 385 598 2 891 274	210 830 876 10 421 041 48 015 95; 15 598 46; 15 501 96; 89 537 43; 4 272 96; 50 564 84; 6 547 13 261 67; 52 62; 1 729 14; 63 428 39; 64 444 09; 2 644 69
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entents représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité social e collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse Charges reportées Frais d'acquisition reportés Autres charges a repartir Comptes de regularisation actif interets et loyers acquis non échas estimations de réassurances - acceptation autres comptes de régularisation	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514 6 385 598 2 891 274	12 480 343 1 060 238 58 405	309 501 874 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528 6 385 598 2 891 274	210 830 87 10 421 04 48 015 95 15 598 46 15 501 96 89 537 43 4 272 96 50 564 84 6 547 13 261 67 52 62 1 729 14 63 428 39 64 444 09 2 644 69 291 46 6 751 76
AC336 AC34 AC 4 Place afférantes a AC 5 Part	créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes entents représentant les provisions techniques aux contat en unité de compte des réassureurs dans les provisions techniques Provisions pour primes non acquises Provision d'assurance vie Provision pour sinistres (vie) Provision pour sinistres (non vie) P3rovisions techniques des contrats en unités de compte EANCES Créances nées d'opérations d'assurance directe primes acquises et non émises autres créances nées d'opération d'assurance directe créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance Créances nées d'opération de réassurance Autres créances personnel Etat organismes de sécurité social e collectivités publiques Débiteurs divers Créances sur ressources spéciales res éléments d'actif Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse Charges reportées Frais d'acquisition reportés Autres charges a repartir Comptes de regularisation actif interets et loyers acquis non échus estimations de réassurances - acceptation autres comptes de régularisation Ecart de conversion	773 087 322 621 485 11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 75 604 440 6 237 931 298 604 174 095 2 549 439 89 546 514 6 385 598 2 891 274	12 480 343 1 060 238 58 405	11 365 209 51 304 173 14 658 089 13 819 043 91 146 514 4 682 005 63 124 097 0 5 177 693 298 604 174 095 2 491 034 75 947 528 6 385 598 2 891 274	210 830 876 10 421 044 48 015 95; 15 598 46; 15 501 96; 89 537 43- 4 272 96; 50 564 84;

BILAN

Arrêté au 31/12/2023

(Unité: En Dinars)

Annexe n°2 Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
	12 200 000	12 200 000
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000 52 569 764	13 300 000 45 253 759
CP2 réserves et primes liées au capital CP3 rachat d'actions propres	52 509 704	45 253 759
CP4 autres capitaux propres	21 499 999	19 066 799
CP5 résultat reportés	406 056	174 665
total capitaux propres avant resultat de l'exercice	87 775 819	77 795 223
	0.772 022	
CP6 résultat de l'exercie	13 175 452	13 306 391
total capitaux propres avant affectation	100 951 271	91 101 614
Passif		
PA1 Atres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impots		
PA23 autres provisions	522 110	402 110
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	29 409 556	25 998 825
PA320 provision pour assurance vie	178 812 649	146 166 097
PA330 provision pour sinistres (vie)	23 261 859	24 814 370
PA331 provision pour sinistres (non vie)	76 959 178	68 832 210
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	70 70 71 0	00 002 210
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 171 425	804 076
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (vic)		
17501 autres provisions technique (non vie)		
	309 614 667	266 615 578
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PAS Dottes pour dépots en espèces reques des cossiennaires	62 405 251	57 493 904
PA5 Dettes pour dépots en espèces recues des cessionnaires	62 405 251	57 493 904
	02 100 201	<i>0.</i> 150 50 .
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	8 853 881	6 949 708
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	6 373 963	5 389 180
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise		
d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépots et cautionnements recues	489 220	463 997
PA632 personnel	22 469	20 946
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	3 522 543	3 438 856
PA634 créditeurs divers	4 948 782	6 175 822
PA64 ressources spéciales	1,710,702	0 1/0 022
	24 210 858	22 438 509
DAZ Antono monife		
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif	4 0== c=:	
PA710 report commissions recues des reassureurs	1 055 951	1 196 987
PA711 éstimation de réassurance-rétrocession	2.552.45	
PA712 autres comptes de régularisation passif PA72 écart de conversion	3 723 461	4 239 441
1 A12 Cent de Conversion	4 779 412	5 436 428
	502 483 569	443 488 143

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie Arrêté au 31/12/2023 (Unité: En Dinars)

Annexe 3

		OPERATIONS	CESSIONS ET	OPERATIONS	OPERATIONS
Etat de ré	sultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie	BRUTES 31/12/2023	RETROCESSIONS 31/12/2023	NETTES 31/12/2023	NETTES 31/12/2022
PRNV 1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	103 170 470	-17 416 583	85 753 887	77 744 324
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-3 410 731	944 161	-2 466 570	953 730
		99 759 739	-16 472 422	83 287 317	78 698 054
PRNT3	<u>Produits de placements alloués , transférés de l'etat de résultat</u>	7 097 593		7 097 593	6 095 254
PRNV2	<u>Autres produits techniques</u>				
CHNV1	Charges de sinistres				
CHIVI	Charges de sinistres				
	CHNV11 Montants payés	-60 280 846	3 676 174	-56 604 672	-53 144 318
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-8 126 968	-1 682 925	-9 809 893	-4 311 642
		-68 407 814	1 993 249	-66 414 565	-57 455 960
CHNV 2	Variation des autres provisions techniques	-367 349		-367 349	164 352
CHNV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-1 508 510		-1 508 510	-606 182
CVD II I					
CHNV 4	Frais d'exploitation				
	CHNV41 Frais d'acquisition	-10 274 363		-10 274 363	-9 419 305
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	246 584	141 036	387 620	-1 074 598
	CHNV43 Frais d'administration	-16 270 541		-16 270 541	-15 163 381
	CHNV44 commission recues des réassureurs		4 332 098		4 349 043
		-26 298 320	4 473 134	-21 825 186	-21 308 241
CHNV5	Autres charges tecniques	236 225		236 225	-122 997
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équlibrage				
RTNV	Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance non vie	10 511 564	-10 006 039	505 525	5 464 280

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie Arrêté au 31/12/2023

(Unité: En Dinars)

Annexe n° Etat de	4 e résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
		31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
PRV 1	Primes acquises				
PRV11	Primes émises et acceptées	73 399 176	-23 695 889	49 703 287	43 713 344
	·	73 399 176	-23 695 889	49 703 287	43 713 344
PRV2	Produits de placements				
PRV 21	Revenus des placements	13 336 810		13 336 810	10 897 351
PRV 22	Produits des autres placements				
PRV 23	Repise de correction de valeur sur placements	1 071 279		1 071 279	275 307
PRV 24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
		14 408 089		14 408 089	11 172 658
PR V3	Plus values non réalisées sur placements				
PR V4	Autres produits techniques				
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-22 011 512	7 785 160	-14 226 352	-14 967 207
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	1 552 511	-940 376	612 135	-968 724
		-20 459 001	6 844 784	-13 614 217	-15 935 931
CHV 2	Variation des autres provisions techniques	-32 646 552	3 288 220	-29 358 332	-23 858 485
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes				
CHV 4	Frais d'exploitation				
CHV41	Paris disconistina	12 262 467		12 262 467	-12 632 804
CHV41 CHV42	Frais d'acquisition Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-13 262 467		-13 262 467	-12 032 804
CHV42	Frais d'administration	-4 397 800		-4 397 800	-3 825 877
CHV44	commission recues des réassureurs	1377 000	11 868 074	11 868 074	11 833 698
CHV5	Autres charges techniques	-17 660 267	11 868 074	-5 792 193	-4 624 983
CHVS	Autres charges techniques				
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-1 932 296		-1 932 296	-1 419 120
CHV 92	Correction de valeur sur placement	-473 031		-473 031	-631 541
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	-	-2 405 327		-2 405 327	-2 050 661
CHV 10	Moins values non réalisées sur placements				
CHNT2	Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat				
RTV	Sous Total: Resultat tchnique de l'assurance vie	14 636 118	-1 694 811	12 941 307	8 415 942
IXI V	Bous Total - Resultat tellinque de l'assurance vie	14 030 110	-1 024 011	12 241 307	0 413 942

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2023

(Unité: En Dinars)

Annexe	n°5

ETAT DE RI	ESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
RTNV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	505 525	5 464 280
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	12 941 307	8 415 942
PRNT1	Produits des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
	PRNT11 Revenus des placements	12 890 750	11 053 493
	PRNT12 Produits des autres placements		
	PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	1 035 450	279 251
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat		
	technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie		
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'interet	-699 310	-352 948
CHNT12	Correction des valeur sur placements	-457 210	-640 590
CHNT13	Pertes provenant de la realisation des placements		
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'etat de résultat		
	technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	-7 097 593	-6 095 254
PRNT2	autres produits non techniques	139 434	225 306
CHNT3	autres charges non techniques	-33 470	-9 562
	Résultat provenant des activités ordinaires	19 224 883	18 339 918
CHNT4	Impôts sur le résultat	-3 928 162	-4 517 268
CHNT41	Impots sur placments		
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	15 296 721	13 822 650
PRNT 4	Gains extraordinaires		
CHNT5	Pertes extraordinaires	-2 121 269	-516 259
	Résultat extraordinaire	13 175 452	13 306 391
	Possitat not de l'avancies	12 175 450	12 207 201
	Resultat net de l'exercice	13 175 452	13 306 391
	CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables		
		10.157.170	10.00<004
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	13 175 452	13 306 391

Etat de flux de trésorerie Arrêté au 31/12/2023

(Unité: En Dinars)

Annexe n°6

	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
- Encaissement des primes reçues des assurés	167 081 193	156 135 571
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-84 068 561	-77 780 540
- Encaissement des primes reçues acceptations	29 540	172 575
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-7 925 297	-7 651 610
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-20 749 220	-19 107 136
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-8 160 494	-16 626 445
- Encaissements liés a la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-13 422 859	-10 066 024
- Produits financiers reçus	22 215 362	19 781 252
- Impôt sur les bénéfices payés	-11 458 245	-3 733 438
- Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	43 541 419	41 124 205
That de tresorette provenime de l'exploitation	10 0 11 115	11 12 1 200
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations		
incorporelles et corporelles	60 000	179 700
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations		
incorporelles et corporelles	-1 778 001	-2 798 758
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès	- , , , , , , ,	_ ,,,,,,,,
d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-203 594 822	-60 700 000
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès		
d'entreprises liées ou avec un lien de participation	107 145 912	28 092 027
·		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-98 166 911	-35 227 031
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-3 433 000	-3 028 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-3 433 000	-3 028 000
Variation de trésorerie	-58 058 492	2 869 174
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	64 444 090	61 574 916
Trésorerie de fin d'exercice	6 385 598	64 444 090

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Arrêté au 31/12/2023

(Unité: En Dinars)

Annexe n°7 TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS RECUS		
Caution recus des agents généraux	58 331	58 331
Caution et garantie au titres des appels d'offres	580 000	580 000
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	690 812	609 492
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire		
ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	1 329 143	1 247 823

NOTES AUX ETATS FINANCIERS Arrêtées au 31/12/2023

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION : « BH ASSURANCE »

SIEGE SOCIAL : Lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord-Tunis

TELEPHONE : 71 184 200 FAX : 71 184 284

E-MAIL :contact @bh-assutance.com.

FORME JURIDIQUE : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

NATIONALITE : Tunisienne

DATE DE CONSTITUTION : 15/09/1995

DUREE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars

chacune entièrement libérées.

EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

REGIME FISCAL : Droit commun REGISTRE DE COMMERCE : B 150661997

MATRICULE FISCAL : 538 937 C/P/M/000

LEGISLATION APPLICABLE : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

BRANCHES EXPLOITEES Toutes branches

PRINCIPAUX REASSUREURS

• SCOR

• HANOVER RE

• CONTINENTAL RE

• TUNIS RE

MAPFRE

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. TRABELSI AHMED : Président du Conseil
 - ➤ BH BANK
 - ➤ BH SICAF
 - ▶ BH EQUITY
 - > BH LEASING
 - ➤ SOCIETE PARTNER INVESTMENT "SPI"
 - ➤ Mme LAARIBI HAIFA
 - M. ZOUARI RADHOUANE
 - Mme ASMA LEBERT née BOULATI
 - ➤ M.YAICHE MOHAMED NOUREDDINE
 - ➤ M.CHIBENI KAMEL

3- DIRECTION GENERALE

> Mme Dalila BADER : Directeur Général

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

BH Bank, 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE:

4-1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

- Le lancement de l'application du système Bonus-Malus aux polices flottes individualisées, rentrant dans le cadre du projet de la centrale des risques Auto (2ième phase du projet).
- La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un système de collecte de données auprès des Compagnies d'assurances, à travers une plateforme d'échange automatisée.
 - La poursuite du projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS ».
 - La poursuite du projet de mise en place du référentiel de Solvabilité Basée sur les Risques (SBR)

4-2 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :

- ➤ Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 9 % soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 176,570 MD contre 161,650 MD en 2022, les branches transport (26%) automobile (16%), risques divers (9%) et vie (8%) constituent les principaux vecteurs de cette croissance.
- Amélioration sensible du résultat Vie qui passe de 8,416 MD enregistré en 2022 à 12,941 MD en 2023 soit un taux de croissance de 53,77 %.
- Régression sensible du résultat Non-vie qui passe de 5,464 MD enregistré en 2022 à 0,506 MD en 2023.

- ➤ Des engagements techniques de 309,615 MD contre 266,616 MD fin 2022 soit un taux d'évolution de 16,13%.
- L'année 2023 a été caractérisée par une sinistralité clémente pour la branche Non-vie par rapport à l'année qui précède, ainsi les charges des prestations passant de 57,456MD à 66,415 MD soit une évolution 16% par rapport à 2022, et qui provient principalement de la hausse des règlements de la branche groupe maladie et la branche automobile.
- Des produits financiers passant de 21,951 MD fin 2022 à 26,228 MD en 2023 soit une évolution de 19,48 %.

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société «BH ASSURANCE » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

5- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliques

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

T 15-2114	Desert a describio actions	Méthode
Libellé	Durée d'utilisation	D'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	Linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 500 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

- Obligations et titres à revenus fixes :

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- Titres a revenus variables :

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moinsvalue dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus-value sur un autre titre.

- Placements en représentations des contrats en unités de compte :

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de

marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.4- Placements immobiliers:

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

- Les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante.
- Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens

Amortissables.)

6.5 - Les provisions techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- Provision pour primes non acquises:

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- Provision d'assurance Vie :

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5ème.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- Provisions pour sinistres :

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du

règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- Provisions pour égalisation :

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

- Autres provisions techniques :

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances :

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et par la décision n°01-2021 du CGA publiée le 01/12/2021.

La présente décision fixe les méthodes qui doivent adopter les sociétés d'assurances pour :

- Déterminer la base de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance
- Calculer le montant des provisions pour dépréciation des créances sur les assures et les intermédiaires.

Les sociétés d'assurances sont tenues de calculer les provisions pour dépréciation commue suit :

	☐ Les cré	éances en	vers les as	surés à	concurrenc	e de 20%	pour les	créances	datant d	e (N□1)	et 10	0
%	pour les	créances	datant de (N□2 8	k antérieures	s);						

- ☐ Les créances envers les intermédiaires : 100% pour toutes les créances.
- Provisionner la totalité des créances contentieuses
- Provisionner la totalité des primes émises sur les contrats d'assurance auxquels se rapportent les créances contentieuses antérieurs ou ultérieures.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances (créances exceptionnelles, qui représentent des sommes importantes, et qui font l'objet d'un suivi particulier de la part de la société d'assurance est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :
 2022 (20%)
 2021(50 %)
 2020 et antérieurs 100 %

6.7- Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont :

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables.
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif la masse Salariale chiffres d'affaires.

Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie.

Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur

7-Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2023 un montant net de 3 774 061 DT, déterminé comme suit :

	Valeur	Acquisition		Valeur Brute	A	mortissemen	ts	Valeur Nette	
Libellé	Brute au 31/12/2022	de l'exercice		Au 31/12/2023	31/12/2022	Dotations	31/12/2023	Au	
			Transfert			31/12/2023		31/12/202	3
Logiciel	4 750 528			4 750 528	-3 925 013	-485 776	-4 410 789	339 73	39
Logiciel encours	2 744 413	689 909		3 434 322				3 434 32	2
Total	7 494 941	689 909		8 184 850	-3 925 013	-485 776	-4 410 789	3 774 06	1

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2023 un montant net de 2 493 945 DT déterminé comme suit :

	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur		Amortis	sements		Valeu Nette	
Libellé	Au	de	de 1'exercice	Brute	31/12/2022	Dotations	Reprise	31/12/2023	Au	
	31/12/2022	L'exercice	1 exercice	31/12/2023		31/12/2023	31/12/2023		31/12/2)23
A.A.I	1 585 738	1 074 363		2 660 101	-710 867	-181 954		-892 821	1 767 :	280
M. Transport	1 071 441		100 973	970 468	-444 488	-154 143	100 973	-497 658	472	310
M. Informatique	2 118 374	95 086		2 213 460	-1 899 510	-125 700		-2 025 210	188	250
M.M.B	543 919	25 018		568 937	-476 700	-26 632		-503 332	65	505
Total	5 319 472	1 194 467	100 973	6 412 966	-3 531 565	-488 429	100 973	-3 919 021	2 493) 45

AC 3- Placements : Les placements totalisent au 31/12/2023 un montant net de 309 501 874 DT contre 210 830 870 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Terrains et constructions d'exploitation	2 382 874	2 559 477	-176 603
Terrains et constructions hors exploitation	1 987 475	2 345 886	-358 411
Part dans des entreprises liées	11 765 821	10 094 800	1 671 021
Obligations émises par les entreprises liées	12 147 500	14 325 000	-2 177 500
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	16 872 454	16 573 610	298 844
Obligations et autres titres à revenu fixe	137 866 537	116 329 695	21 536 842
Autres prêts	1 226 647	1 229 147	-2 500
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	96 500 000	24 700 000	71 800 000
Autres placements financiers	27 979 479	22 021 700	5 957 779
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	773 087	651 555	121 532
Total	309 501 874	210 830 870	98 671 004

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

	Valeur	Acquisition ou Cession 2023	Valeur Brute au 31/12/2023	A	ts	Valeur	
Libellé	Brute au 31/12/2022			31/12/2022	Dotations 31/12/2023	31/12/2023	nette au 31/12/2023
Terrain Centre Urbain Nord	1 316 489	-	1 316 489	-	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation BH ASSURANCE	3 532 042	-	3 532 042	-2 289 054	-176 603	-2 465 657	1 066 385
				•			
Total	4 848 531	-	4 848 531	-2 289 054	-176 603	-2 465 657	2 382 874

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

	_Libellé	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisition ou Cession 2023	Valeur Brute au 31/12/2023	Valeur 31/12/2022	Amortissemo		Valeur Nette au 31/12/2023
Τє	rrains Immeuble K Espace Tunis	424 200	-	424 200				424 200
In	meuble K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-2 181 516	-121 140	-2 302 656	120 144
	meuble hors exploitation Immeuble BH SURANCE	4 745 437	-	4 745 437	-3 065 035	-237 271	-3 302 306	1 443 131

Total	7 592 437	_	7 592 437	-5 246 551	-358 411	-5 604 962	1 987 475

.AC321-Participations dans des entreprises liées :

	Valeur Brute	Myts de l'exercice	Valeur Brute		Provisions		Valeur Nette au
Libellé	31/12/2022	Acquisitions Cessions	31/12/2023	31/12/2022	Dotations / Reprise 31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023
Total	12 332 421		12 332 421	-2 237 621	1 671 021	-566 600	11 765 821

Entreprises liées	Siège social	<u>Capital</u>						
	<u>social</u>		Nombre des titres	Part %	Montant Brut	Provisions/ Reprise	Montant net	Résultat 2022
BH LEASING	TUNIS	35 000 000	699999	9,99%	3 156 765		3 156 765	1 961 523
BH INVEST	TUNIS	3 000 000	2186	7,28%	218 376		218 376	917 966
BH IMMO	TUNIS	15 000 000	61926	41,28%	6 192 600		6 192 600	- 782 231
BH TECHNOLOGIE	TUNIS	800 000	3300	41,25%	330 000	330 000	-	
BH EQUITY	TUNIS	18 000 000	359640	9,99%	1 798 200		1 798 200	757 171
BH PRINT	TUNIS	1 400 000	23660	16,90%	236 600	236 600	-	-845 855
BH RECOUVREMENT	TUNIS	2 000 000	39988	19,99%	399 880		399 880	784 142
					12 332 421	566 600	11 765 821	

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2022	Acquisition 31/12/2023	Cession / tombé	Valeur Nette 31/12/2023
-EMP obligataire BH-2009/ Catégorie A	1 725 000	-	577 500	1 147 500
- EMP subordonné BH/2017-1	1 400 000	-	700 000	700 000
- EMP subordonné BH/2018-1	1 800 000	-	600 000	1 200 000
-EMP obligataire subordonné MODERN LEASING 2018-1	400 000	-	400 000	-
EMP BH Bank subordonné 2021-1 CAT D	7 000 000	-	-	7 000 000
EMP OBL BH LEASING Subordonné 2022-1	2 000 000	-	400 000	1 600 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING 2023-1		500 000		500 000
<u>Total</u>	14 325 000	500 000	2 677 500	12 147 500

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute	Provisions		Valeur	Valeur nette	
31/12/2022	2 022	2022	31/12/2023				Nette	31/12/2023
			31/12/2023		31/12/202		21 /12 /2022	
				31/12/2022	Dotation Reprise		31/12/2023	
18 632 306	1142219	589 642	19 184 883	-2 058 696	-301 186	47 453	-2 312 429	16 872 454

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute	Souscription +plus- value de souscription	+coût	Valeur Brute	Provisions au	Valeur nette au
	31/12/2022		D'acquisition	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023
Total Général	116 829 695	67 450 000	45 913 158	138 366 537	-500 000	137 866 537

AC334-Autres prêts:

Libellé	Valeur nette	Prêts accordés	Remboursements	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette
	Au	au	au	au	au	au
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023
Prêt au personnel (FAS)	1 158 453	436 500	481 506	1 113 447		1 113 447
Autres Prêts	70 694	80 000	37 494	113 200		113 200
Total	1 229 147	516 500	519 000	1 226 647		1 226 647

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2023 un montant de 96 500 000 DT détaillé comme suit :

	Valeur nette	Souscription	Rachat	Valeur nette
Libellé	Au		Au	Au
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023
-Certificats de dépôts	21 500 000	85 000 000	87 500 000	19 000 000
-Billet de trésorerie		1 500 000	1 200 000	300 000
-Compte à terme	3 200 000	77 200 000	3 200 000	77 200 000
Total	24 700 000	163 700 000	91 900 000	96 500 000

AC336-Autres placements financiers:

Libellé	Valeur Brute 31/12/2022	Participation 2022	Recouvrements/	Valeur Brute 31/12/2023	1	Provisions			Valeur nette 31/12/2023
	cessions		31/12/2022	31/12/2023 Dotation	Reprise	31/12/2023			
FONDS GERE BH EQUITY	23 985 876	5 923 566	260 000	29 649 442	-1 964 176	-94 042	388 255	-1 669 963	27 979 479
Total	23 985 876	5 923 566	260 000	29 649 442	-1 964 176	-94 042	388 255	-1 669 963	27 979 479

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

	77 1 NT	T 19 ()		77.1 NT
	Valeur Nette	Libération	Constitution	Valeur Nette
Libellé	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023
Tunis Ré	651 555	690 387	811 919	773 087

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2023 un montant de 91 146 514 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant Net 31/12/2023	Montant Net 31/12/2022	Variation 31/12/2023
Provisions pour primes non acquises non-vie	11 365 209	10 421 048	944 161
Provisions d'assurances vie	51 304 173	48 015 953	3 288 220
Provisions pour sinistres vie	14 658 089	15 598 465	-940 376
Provisions pour sinistres non-vie	13 819 043	15 501 968	-1 682 925
Total	91 146 514	89 537 434	1 609 080

AC 6 - Créances

Cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	Montant brut 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022	Variation
AC 61 -Créances nées d'opérations d'assurances directes	80 286 445	12 480 343	67 806 102	54 837 814	12 968 288
AC 62 -Créances nées d'opérations de réassurances	6 237 931	1 060 238	5 177 693	6 547 131	-1 369 438
AC 631-Personnel	298 604	-	298 604	261 672	36 932
AC 632-Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	174 095	-	174 095	52 628	121 467
AC 633-Débiteurs Divers	2 549 439	58 405	2 491 034	1 729 149	761 885
Total	89 546 514	13 598 986	75 947 528	63 428 394	12 519 134

Il est à noter que pour l'exercice 2023, la société « BH ASSURANCE » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 13 598 986 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
AC612-Contentieux Primes	3 637 059	3 333 096
AC612 -Affaires directes	6 677 659	7 054 350
AC612-Agents Généraux	1 140 526	1 571 438
AC612-Courtiers d'assurance	1 025 099	1 575 450
AC62 - Créances nées d'opérations de réassurances	1 060 238	1 060 238
AC633-Débiteurs divers	58 405	58 405
Total	13 598 986	14 652 977

BH ASSURANCE à procéder à des radiations des créances irrecouvrables pour un montant de 817 767 DT

AC 7 - Autres Eléments d'Actifs

Le poste « Autres Eléments d'Actifs » totalise au 31/12/2023 un solde de 19 619 647 DT contre un solde de 74 333 610 au 31/12/2022 et se présente comme suit :

Libellé	Montant 31/12/2023	Montant 31/12/2022	Variation
Comptes Banques	6 384 639	64 443 623	-58 058 984
Caisse siège	959	467	492
Frais d'acquisition reportés	2 891 274	2 644 691	246 583
Estimations des réassurances	168 146	291 469	-123 323
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir	9 949 374	6 751 769	3 197 605
Autres (Consignations)	225 255	201 591	23 664
Total	19 619 647	74 333 610	-54 713 963

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

 ${\bf A}$ la date du 31/12/2023 le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

N. 1	Nbre	Valeur	N	MONTANT		
Noms des actionnaires	d'actions	Nominale	Libéré	Non Libéré Total	capital détenu	
Sociétés du groupe						
BH BANK	635 596	5	3 177 980	3 177 980	23,89%	
BH SICAF	248 968	5	1 244 840	1 244 840	9,36%	
BH EQUITY	159 240	5	796 200	796 200	5,99%	
BH INVEST	45 924	5	229 620	229 620	1,73%	
BH LEASING	46 617	5	233 085	233 085	1,75%	
<u>Total</u>	<u>1 136 345</u>		<u>5 681 725</u>	<u>5 681 725</u>	42,72%	
					_	
<u>Administrateurs</u>	1 379 984	5	6 899 920	6 899 920	51,88%	
Personnes morales	95 104	5	475 520	475 520	3,58%	
Personnes physiques	48 567	5	242 835	242 835	1,83%	
Total	<u>1 523 655</u>		<u>7 618 275</u>	<u>7 618 275</u>	<u>57,28%</u>	
Total (sociétés du Groupe et autres)	2 660 000		13 300 000	13 300 000	100,00%	

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinair es	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissem ents	Fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total	
Solde au 31/12/2022	13 300 000	1 330 000	35 616 412	6 600 000	19 066 799	1 707 347	174 665	13 306 391	91 101 6	4
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2016										
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2015										
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 566 800		-2 566 800					
Affectation AGO 25/04/2023										
-Report à nouveau 2021							-174 665	174 665		
-Réserves pour réinvestissements exonéré					5 000 000			-5 000 000		
-Fonds social						250 000		-250 000		
-Autres						-795			-	95
-Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2022								-3 325 000	-3 325 (100
-Réserves extraordinaires			4 500 000					-4 500 000		
-Report à nouveau 2022							406 056	-406 056		
-Résultat 31/12/2023								13 175 452	13 175	452
Solde au 31/12/2023	13 300 000	1 330 000	42 683 212	6 600 000	21 499 999	1 956 552	406 056	13 175 452	100 951 2	71

Résultat par action :

Bénéfice 2022	13 306 391
Bénéfice 2023	13 175 452
Nombre d'actions de (5 DT de nominal) en 2022	2 660 000
Nombre d'actions de (5 DT de nominal) en 2023	2 660 000
Bénéfice par action 2022	5,002
Bénéfice par action 2023	4,953

Résultat de l'exercice

❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 31/12/2023 est de 13 175 452 DT contre 13 306 391 DT au 31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
=	Résultat comptable avant réintégration	<u>19 224 883</u>	<u>18 339 918</u>
+	Réintégrations	1 235 071	1 335 351
-	Déductions	-3 736 635	-1 768 789
	Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	16 723 319	17 906 480
-	Réinvestissements exonérés	-5 500 000	-5 000 000
=	Résultat fiscal	11 223 319	12 906 480
-	Impôt sur les sociétés	-3 928 162	-4 517 268
	Pertes extraordinaires		
	• Contribution sociale de solidarité taux (4%) (A)	-448 933	-516 259
	 Taxe conjoncturelle budget d'état 2024 taux (4%) (A) 	-448 933	-
	• Taxation d'office (B)	-1 223 403	-
		-2 121 269	-516 259
=	Résultat Net d'exercice	<u>13 175 452</u>	<u>13 306 391</u>

- (A) L'instauration d'une contribution sociale de solidarité au profit du budget de l'état preuve par l'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 au taux 4% et instauration d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'état au taux 4% preuve par l'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 impactant ainsi le résultat de l'exercice par une charge non déductible de 0,898 MD.
- **(B)** La société BH ASSURANCE a fait l'objet, au cours de l'exercice 2023, d'une vérification fiscale ponctuelle couvrant l'exercice 2018. Cette vérification a engendré une taxation d'office pour un montant de 1 223 403 DT.

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

Le solde de compte totalise un montant de 522 110 DT.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2023 totalisent 309 614 667 DT contre 266 615 578 DT au 31/12/2022.

Provisions Techniques	MONTANT	MONTANT	Variation
Frovisions Techniques	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Provisions mathématiques Vie	178 812 649	146 166 097	32 646 552
	178 812 649	146 166 097	32 646 552
Provisions pour primes non acquises			
AUTO	17 129 693	13 706 499	3 423 194
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	8 796 963	8 800 973	-4 010
INCENDIE	3 020 766	3 027 726	-6 960
TRANSPORT	349 711	387 884	-38 173
GROUPE MALADIE	112 423	75 743	36 680
	29 409 556	25 998 825	3 410 731
Provisions pour sinistres à payer Vie	23 261 859	24 814 370	-1 552 511
GROUPE MALADIE	12 592 824	8 194 103	4 398 721
AUTO	55 768 643	50 027 567	5 741 076
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	7 771 921	8 369 522	-597 601
INCENDIE	7 319 865	9 060 080	-1 740 215
TRANSPORT	1 177 049	870 720	306 329
Total (a)	84 630 302	76 521 992	8 108 310
Prévisions des recours à encaisser			
GROUPE MALADIE			
AUTO	-5 978 620	-6 615 479	636 859
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS			
INCENDIE	-75 759	-75 990	231
TRANSPORT	-1 616 745	-998 313	-618 432
Total (b)	-7 671 124	-7 689 782	18 658
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	77,050,170	(0.022.210	0 126 060
Total (a)+Total (b)	76 959 178	68 832 210	8 126 968
Provision pour participations aux bénéfices vie			
Provision pour participations aux bénéfices non-vie	1 171 425	804 076	367 349
Provision pour égalisation et équilibrage			
Autres provisions techniques non-vie			
Total	309 614 667	266 615 578	42 999 089

PA 5 – <u>Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires</u>

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2023 à 62 405 251 DT contre 57 493 904 DT au 31/12/2022.

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dépôt en garantie des PPNA	43 297 531	38 873 452	4 424 079
Dépôt en garantie des PSAP	19 107 720	18 620 452	487 268
Total	62 405 251	57 493 904	4 911 347

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 24 210 858 DT au 31/12/2023 contre 22 438 509 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	Montant	Montant	
Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	8853 881	6949 708	1 904 173
-Dettes nées d'opérations de réassurances	6373 963	5389 180	984 783
-Dépôt et cautionnement reçues	489 220	463 997	25 223
-Personnel	22 469	20 946	1 523
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3522 543	3438 856	83 687
-Créditeurs divers	4948 782	6175 822	-1 227 040
<u>Total</u>	24 210 858	22 438 509	1 772 349

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de $4\,779\,412\,\mathrm{DT}$ au 31/12/2023 contre $5\,436\,428\,\mathrm{DT}$ au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

- > Report commissions reçues des réassureurs 1 055 951 DT
- ➤ Charges à payer pour un montant 3 653 047 DT
- Produits constatés d'avance pour un montant de 70 414 DT.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 49 703 287 DT au 31/12/2023 contre 43 713 344 DT au 31/12/2022.

Libellé	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Primes émises et acceptées	73 284 268	67 941 858	5 342 410
Primes à annuler			
Variation des primes acquises non émises	114 908	965	113 943
Sous-total 1	73 399 176	67 942 823	5 456 353
Primes cédées	-23 695 889	-24 229 479	533 590
Total	49 703 287	43 713 344	5 989 943

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2023	Part	31/12/2022	Part
DECES	41 636 974	56,73%	39 330 798	57,89%
CAPITALISATION	31 755 852	43,26%	28 584 732	42,07%
MIXTE	6 350	0,01%	27 293	0,04%
	73 399 176	100,00%	67 942 823	100,00%

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2023 un montant de 26 227 560 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	x Produits des placements

Soit:

- Provisions techniques non-vie	107 540 159
- Provisions techniques vie	202 074 508
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie	397 390 486

26 227 560

- Produits des placements globaux

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 13 336 810 DT au 31/12/2023 contre un montant de 10 897 351 DT au 31/12/2022 et la reprise de correction de valeur sur placements totalise un montant de 1 071 279 DT contre 275 307 DT en 2022.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 13 614 217 DT au 31/12/2023 contre 15 935 931 DT au 31/12/2022.

Libellé	Montant Au 31/12/2023	Montant Au 31/12/2022	Variation
Sinistres payés	-22 011 512	-22 515 708	504 196
Part des réassureurs dans les sinistres	7 785 160	7 548 501	236 659
Variation des provisions pour sinistres	1 552 511	-2 390 049	3 942 560
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	-940 376	1 421 325	-2 361 701
<u>Total</u>	-13 614 217	-15 935 931	2 321 714

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 32 646 552 DT au 31/12/2023 dont un montant de 3 288 220 DT à la charge du réassureur contre 27 232 503 DT au 31/12/2022 dont 3 374 018 DT à la charge du réassureur.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant 13 262 467 DT au 31/12/2023 contre 12 632 804 DT au 31/12/2022.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 19 066 190 DT au 31/12/2023 contre 19 706 831 DT au 31/12/2022.

Frais Généraux	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Frais du Personnels	10 068 483	9 180 900	887 583
Divers frais d'exploitation	7 032 066	6 531 543	500 523
Honoraires commissions et vacations	630 097	399 617	230 480
Dotation aux amortissements	1 509 221	1 812 052	-302 831
Etats impôts et taxes	2 471 025	2 189 664	281 361
Jetons de présence servis	135 000	127 500	7 500
Dotation à la provision pour congés payés	-14 208	39 151	-53 359
Dotation à la provision pour créances douteuses	-1 053 992	35 000	-1088 992
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	395 227	360 417	34 810
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	-2 106 729	-554 558	-1552 171
Provisions pour risques et charges	-	-414 455	414 455
Total	19 066 190	19 706 831	-640 641

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2023 est de 4 397 800 DT contre 3 825 877 au 31/12/2022.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

	31/12/2023		31/12/2022	
Clés de répartition	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	19%	81%	19%	81%
Salaires	19%	81%	19%	81%
Chiffre d'affaires	41,57%	58,43%	42%	58%

La ventilation des charges de personnels :

Charges de personnels	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	7 783 933	7 122 075
Pension de retraite	21 012	37 748
Charges sociales	1 583 494	1 422 934
Autres avantages en nature	680 044	598 143
	10 068 483	9 180 900

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés est comme suit :

Catégories	2023	2022	2021
Cadres de direction	42	41	42
Cadres supérieurs	26	23	21
Personnel d'encadrement	11	11	12
Agents d'exécution	7	6	6
Total Personnel	86	81	81

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est repartie comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	4 397 800	3 825 877
Total des charges affectées au compte résultat technique non-vie	16 270 541	15 163 381
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	792 538	631 541
- Etat de résultat	766 031	640 590
Reprise de correction de valeur sur placements		
-Etat de résultat vie :	-1 071 279	-275 307
- Etat de résultat	-1 035 450	-279 251
Total	19 066 190	19 706 831

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2023 sont de 11 868 074 DT contre 11 833 698 DT au 31/12/2022.

CHV9- Charges des Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2023 de 2 405 327 DT contre 2 050 661 DT au 31/12/2022.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2023 de 12 941 307 DT contre 8 415 942 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 53,77 %.

2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE :

PRNV1 - Primes Acquises

Le poste « Primes acquises » totalise 83 287 317 DT au 31/12/2023 contre 78 698 054 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 4 589 263 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Variation
Primes émises	102 043 695	92 426 722	9 616 973
Acceptations	832 645	844 896	-12 251
Primes acquises non émises	507 666	710 180	-202 514
Primes à annuler	-213 536	-275 000	61 464
Sous-Total (1) *	103 170 470	93 706 798	9 463 672
Variation des primes émises non acquises	-3 410 731	-643 325	-2 767 406
Primes acquises	99 759 739	93 063 473	6 696 266
Primes cédées	-17 416 583	-15 962 474	-1 454 109
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	944 161	1 597 055	-652 894
Total	83 287 317	78 698 054	4 589 263

^{*} La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalisations 31/12/2023	Réalisations 31/12/2022	Variation 31/12/2023	Taux Évolution
AUTO	36 711 282	31 609 856	5 101 426	16,14%
ARD	2 999 320	2 756 645	242 675	8,80%
INCENDIE	9 975 368	9 149 749	825 619	9,02%
ENGINEERING	3 563 237	3 707 911	-144 674	-3,90%
TRANSPORT	5 122 976	4 055 810	1 067 166	26,31%
MALADIE	44 798 287	42 426 827	2 371 460	5,59%
<u>Total</u>	103 170 470	93 706 798	9 463 672	10,10%

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2023 un montant de 26 227 560 DT La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non-vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique non vie

Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie

x Produits des placements

Soit:

- Provisions techniques non-vie	107 540 159
- Provisions techniques vie	202 074 508
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie	397 390 486
- Produits des placements globaux	26 227 560

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non-vie s'élèvent à 7 097 593 DT au 31/12/2023 contre un montant de 6 095 254 DT au 31/12/2022.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 66 414 565 DT au 31/12/2023 contre 57 455 960 DT au 31/12/2022.

	Montant	Montant	
Libellé	au	au	
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Sinistres payés	-60 280 846	-55 749 479	-4 531 367
Part des réassureurs dans les sinistres	3 676 174	2 605 161	1 071 013
Variation des provisions pour sinistres	-8 126 968	-8 783 848	656 880
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	-1 682 925	4 472 206	-6 155 131
<u>Total</u>	-66 414 565	-57 455 960	-8 958 605

CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 1 508 510 DT contre 606 182 DT au 31/12/2022.

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant de 10 274 363 DT au 31/12/2023 contre 9 419 305 DT au 31/12/2022.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 19 066 190 DT au 31/12/2023 DT contre 19 706 831 DT au 31/12/2022.

La part attribuée au compte de résultat technique non-vie au 31/12/2023 est de 16 270 541 DT contre 15 163 381 DT au 31/12/2022.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

	31/12/	2023	31/12,	/2022
Clés de répartition	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	19%	81%	19%	81%
Salaires	19%	81%	19%	81%
Chiffre d'affaires	41.57 %	58.43%	42%	58 %

Frais d'acquisition reportés non-vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constatation	Variation
Au titre de l'exercice 2022	2 644 691	2 891 275	246 584

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2023 sont de 4 473 134 DT contre 3 152 056 DT au 31/12/2022.

Le compte de résultat non-vie dégage un résultat bénéficiaire de 505 525 DT au 31/12/2023 contre 5 464 280 DT au 31/12/2022 soit une diminution 90,75%.

3- ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	Taux
RTNV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance				
non-vie	505 525	5 464 280	-4 958 755	-90,75%
RTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	12 941 307	8 415 942	4 525 365	53,77%
DDN/T 4 D 1 '. 1 1 1 / / / /				
PRNT 1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie) PRNT11 Revenus des placements	12 890 750	11 053 493	1 837 257	16,62%
PRNT12 Produits des autres placements	12 070 730	11 033 473	1 037 237	10,0270
PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	1 035 450	279 251	756 199	270,80%
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements				
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie				
CHNT1 Charges des placements (assurances et /ou réassurances non-vie)				
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges	-699 310	-352 948	-346 362	98,13%
d'intérêt			183 380	·
CHNT12 Correction des valeurs sur placements CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-457 210	-640 590	183 380	-28,63%
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de				
résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-7 097 593	-6 095 254	-1 002 339	16,44%
PRNT2 Autres produits non techniques	139 434	225 306	-85 872	-38,11%
CHNT3 Autres charges non techniques	-33 470	-9 562	-23 908	250,03%
2.2		,		
Résultat provenant des activités ordinaires	19 224 883	18 339 918	884 965	4,83%
CHNT4 Impôts sur le résultat	-3 928 162	-4 517 268	589 106	-13,04%
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	15 296 721	13 822 650	1 474 071	10,66%
PRNT4 Gains extraordinaires				
CHNT5 Pertes extraordinaires	-2 121 269	-516 259	-1 605 010	310,89%
Résultat extraordinaire	13 175 452	13 306 391	-130 939	-0,98%
Résultat net de l'exercice	13 175 452	13 306 391	-130 939	-0,98%
CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	13 175 452	13 306 391	-130 939	-0,98%

8-Charges des commissions par intermédiaires :

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, (CHV41+CHNV41) s'élevant à la somme de 23 536 830 DT en 2023 contre 22 052 109 DT en 2022, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant 2023	Montant 2022
Agents généraux	7 865 188	6 162 523
Courtiers	5 054 607	4 406 497
Autres	10 372 202	11 238 723
Acceptations	244 833	244 366
Total	23 536 830	22 052 109

9-Ventilation des produits non techniques :

Produits non techniques	Montant 2023	Montant 2022
Profit exceptionnel	44 375	45 312
Autres	35 059	294
Vente matériels de transport	60 000	179 700
Total	139 434	225 306

10- Ventilation des charges non techniques :

Charges non techniques	Montant 2023	Montant 2022
Autres pertes	33 470	9 562
Total	33 470	9 562

11- Ventilation des pertes extraordinaires :

Pertes extraordinaires	Montant 2023	Montant 2022
Contribution sociale de solidarité taux 4%	448 933	516 259
Taxe conjoncturelle budget de l'état année 2024 taux 4%	448 933	-
Taxation d'office exercice 2018+Contribution sociale de solidarité +taxe conjoncturelle exercice 2018	1 223 403	-
Total	2 121 269	516 259

12- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

12-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

Au 31/12/2023, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à 43 541 419 DT contre 41 124 205 DT au 31/12/2022.

12-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

Au 31/12/2023, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -98 166 911 DT contre -35 227 031 DT au 31/12/2022.

12-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Ce flux au 31/12/2023 est égal à \Box 3 433 000 DT contre \Box 3 028 000 DT au 31/12/2022.

La trésorerie au 31/12/2023 est de 6 385 598 DT contre 64 444 090 DT au 31/12/2022 enregistrant une variation de - 58 058 492 DT



C1 - Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif :

_		Valeur b	orute				Amo	ortissements et pr	<u>rovisions</u>			<u>V.C.N.</u> clôture	
<u>Désignation</u> :	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions/Trensfert	A la clôture	A l'ouve	<u>erture</u>	Augmen		Diminutions (1)	A la clôture		_	
					<u>Amort</u>	Provisions:	<u>Amort</u>	Provisions:	<u>Amort</u>	<u>Amort</u>	Provisions:		_
Actifs corporels													
Frais de													+
herche et													
e oppement													
Concessions,	•	-		-	-	•		•	•	•			1
vets, licences,													
rques	7 494 941	689 909		8 184 850	3 925 013		485 776			4 410 789		3 77	4
Fonds de													ľ
nerce			-					 					_
A comptes versés													
	7 494 941	689 909		8 184 850	3 925 013		485 776			4 410 789		3 77	1
<u> </u>	<u>.</u>												_
Actifs corporels													
xiloitation	.							-					_
Installations													
chriques et achines	4 775 553	1 169 449	100 973	5 844 029	3 054 865		461 797		100 973	3 415 689		2 42	2
Autres	T 110 000	1 107 177	100 7,5	3 044 027	3 03 7 003		701 ///		100 713	3 713 007	<u> </u>		-"
sta lations,													
tillage et mobilier	543 919	25 018		568 937	476 700		26 632			503 332		6	6
		-	•					-					•
3 Acomptes versés													
100	5 319 472	1 194 467	100 973	6 412 966	3 531 565		488 429		100 973	3 919 021		2 49	9
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			V									ŕ
Placements	•	-	-	•	-	•		•			<u> </u>		-
1 Terrains et	·		-		-	·		 			 		-
nstructions													
exploitation et hors													
ploita.(1)	12 440 968		-	12 440 968	7 535 605		535 014			8 070 619		4 37	!
2 Placements dans	24 455 421	=00.000	2 (77 500	24 450 021		2 225 (21			1771 021		7 /////00	22.01	-
s entreprises liées	26 657 421	500 000	2 677 500	24 479 921		2 237 621			1671 021		566 600	23 91	
2.1 Parts	12 332 421			12 332 421		2 237 621			1 671 021		566 600	11 76	ŗ
2.2 Bons et ligations	14 325 000	500 000	2 677 500	12 147 500								12 14	4
Placements dans	14 343 000	300 000	4 011 300	14 147 300								14 1-	:
s entreprises avec													
lien de													
rticipation													

	BHASSURA	ANCE 🦻							ETATS E	INANCIERS AU 31	1/10/2022		
3.1 Parts									ЕТАТОТІ	NANCIERS AU 51	/12/2023		
.2 Bons et	•		-	<u>.</u>		•	<u>.</u>	·	-	•	<u> </u>		
oligations													
.4 Autres													Ì
placements	0.2.4												
financiers	185 377 024	238 732 285	139 181 800	284 927 509		4 522 872		395 228	435 708		4 482 392	280 44	4
3.4.1 Actions, autres	10 (22 20)	1 142 210	590 (42	10.104.003		2.050.606		201 106	47.452		2 212 420	16.0	
titres à revenu var.	18 632 306	1 142 219	589 642	19 184 883		2 058 696		301 186	47 453		2 312 429	16 87	_/
3.4.2 Obligations et													1
autres titres à revenu fixe	116 829 695	67 450 000	45 913 158	138 366 537		500 000					500 000	137 86	26
3.4.3 Prêts	110 047 073	0/430000	43 713 130	130 300 331		300 000					200 000	13/ 00	-
hypothécaire													ļ
		716 700	712.000										4
3.4.4 Autres prêts	1 229 147	516 500	519 000	1 226 647							0	1 22	2
3.4.5 Dépôt auprès													
des établi. Bancaires													
et financiers	24 700 000	163 700 000	91 900 000	96 500 000								96 50	<u>0</u> ر
3.4.6 Autres	23 985 876	5 923 566	260 000	29 649 442		1 964 176		94 042	388 255		1 669 963	27 97	1
3.5 Créances pour													
espèces déposées	651 555	811 919	690 387	773 087								77	7
				_		· 					_	_	
3.6 Placements des													
contrats en UC	227.124.040	240.044.004	1 12 5 40 405	222 (21 405		. T. (2) 402	207.220			0.070.610	7.040.002	200.5	_
	225 126 968	240 044 204	142 549 687	322 621 485	7 535 605	6 760 493	395 228	535 014 21	106 729	8 070 619	5 048 992	309 50	J
TOTAL :	237 941 381	241 928 580	142 650 660	337 219 301	14 992 183	6 760 493	395 228	1 509 219 2	2106 729 100973	16 400 429	5 048 992	315 76	71
				3.1/ 417 .111	14 774 10.1	U / UU ⇒ 7.7	373 440	1 307 417	4100 /47 1007/3	10 400 747	ン ひもひ フラム	313 /	

C2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS :

	Autres revenus et frais financiers	Revenus dans les entreprises liées et avec lien de participations	Total		
1-Placements immobiliers					
1-1 Immeubles	461 303	1043 126	1504 429		
2-Participations					
2-1 Titres émis par l'état ou jouissant de sa garantie	3266 861		3266 861		
2-2 Emprunts obligataires	8303 038	1164 972	9468 010		
2-3 Actions des sociétés cotées en bourse	365 717		365 717		
2-4 Parts et actions dans les OPCVM	212 954	743 099	956 053		
2-6 Autres actions et valeurs mobilières	372 965	10 690	383 655		
2-7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2167 649	8107 893	10275 542		
3- Autres revenus	7 293		7 293		
Total produits des placements (PRV 2+PRNT 1)	15 157 780	11 069 780	26 227 560		
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts					
Correction de valeur de placements -930 2					
Total charges des placements (CHV 9+CHNT 1)			-3 561 847		

C3- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
M	18 633 568	10 562 949
Placements immobiliers		
Actions et autres titres à revenu variable		
autres que les parts d'OPCVM	22 044 944	19 169 889
Parts d'OPCVM détenant uniquement		
des titres à revenu fixe	1 460 913	1 460 913
Autre parts d'OPCVM	705 400	701 426
Obligations et autres titres à revenu fixe	151 627 484	151 127 484
Autres placements financiers	29 649 442	27 979 479
Autres prêts et effets assimilés	1 226 647	1 226 647
Dépôt auprès des entreprises cédantes	773 087	773 087
Autres dépôts	96 500 000	96 500 000
Actifs représentatifs de contrats en unités		
de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<u>Total</u>	322 621 485	309 501 874



C4 -RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

AUTO		ARD	INCENDIE	ENG	TRANSPORT	MALADIE	TO	IAL
Primes acquises	33 288 088	2 430 668	9 982 328	4 135 899	5 161 149	44 761 607	99 759	739
Primes émises	36 711 282	2 999 320	9 975 368	3 563 237	5 122 976	44 798 287	103 170	4 70
Variation des primes non acquises	-3 423 194	-568 652	6 960	572 662	38 173	-36 680	-3 410	731
Charges de prestation	-26 450 105	-149 172	-100 017	-739 373	-730 441	-40 238 706	-68 407	814
Prestations et frais payés	-20 072 170	-278 399	-1 840 001	-1 207 747	-1 042 544	-35 839 985	-60 280	846
Charges des provisions pour sinistres	-6 377 935	129 227	1 739 984	468 374	312 103	-4 398 721	-8 126	968
Variation des autres provisions techniques		-2 615	-92 539	-246 680	118 965	-144 480	-367	349
Solde de souscription	6 837 983	2 278 881	9 789 772	3 149 846	4 549 673	4 378 421	30 984	576
Frais d'acquisition	-3 464 826	-317 809	-1 765 288	-402 055	-718 954	-3 605 431	-10 274	363
variation des frais d'acquisition reportés	276 192	34 322	6 420	-62 950	-6577	-823	246	584
frais d'administration	-6 739 659	-760 721	-1 981 956	-1 771 415	-662 914	-4 353 876	-16 270	541
Autres charges techniques	169 169	4 098	22 649	35 039	5270	-	236	225
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-9 759 124	-1 040 110	-3 718 175	-2 201 381	-1 383 175	-7 960 130	-26 062	095
Produits nets de placements	4 384 656	249 034	692 936	874 776	31 662	864 529	7 097	593
Participation aux résultats 276	-5	-14 198	-161 127	-124871	-819 728	-383 310	-1 508	510
Solde financier	4 379 380	234 836	531 809	749 905	-788 066	481 219	5 589	083
Primes cédées	-2 226 076	-1 685 134	-8 024 061	-2 322 790	-3 158 522	-	-17 416	583
Part des réassureurs dans les prestations payées	85 579	223 965	1 407 377	1 043 728	915 525	-	3 676	174
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non émises 332	819	243 831	54 255	-141 154	-32 103	-	944	161
Part des réassureurs dans les charges des provisions	601 783	184 745	-2 283 995	-422 764	237 306	-	-1 682	925
Commissions reçus des réassureurs		173 093	2 413 513	989 408	897 120	-	4 473	134
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-719 382	-859 500	-6 432 911	-853 572	-1 140 674	-	-10 006	039
Résultat technique	738 857	614 107	170 495	844 798	1 237 758	-3 100 490	505	525
Informations complémentaires								
Provisions pour primes non acquises	17129 693	916 918	3020 766	7880 045	349 711	112 423	29409	556
clôture Provisions pour primes non acquises								
ouverture	13706 499	348 266	3027 726	8452 707	387 884	75 743	25998	825
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	55768 643	2809 242	7319 865	4962 679	1177 049	12592 824	84630	302
Provisions pour sinistres à payer à	50027 567	2938 469	9060 080	5431 053	870 720	8194 103	76521	992
l'ouverture Prévisions de recours à la clôture	5978 620	_	75 759	_	1616 745	_	7671	124
Préavisons de de recours à l'ouverture	6615 479	_	75 990	_	998 313		7689	
Provisions pour P.B. non-vie à la clôture		2 615	110 334	255 180	564 062	239 234	1171	III.
Provisions pour P.B. non-vie à		2013						
l'ouverture	-	-	17 795	8 500	683 027	94 754	804)76
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture		-	-	-	-	-		-
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture		-	-	-	-	-		-
Autres provisions techniques clôture		-	-	-	-	-		-
Autres provisions techniques ouverture		-	-	-	-	-		-



C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	41 636 974	31 755 852	6 350	73 399 176
Charges de prestations	-11 722 010	-8 701 511	-35480	-20 459 00
Charges des provisions d'assurance vie	-5 069 065	-27 668 473	90 986	-32 646 552
Solde de souscription	24 845 899	-4 614 132	61 856	20 293 623
Frais d'acquisitions	-12616 740	-645 842	115	-13262 46
Frais d'acquisition reportés				-
Autres charges de gestion nettes	-3504 882	-888 525	-4 393	-4397 800
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-16121 622	-1 534 367	-4 278	-16 458 68
Produits nets de placements	7 846 589	6 525 909	35 591	14 408 089
Charges de placements	-1 791 008	-611 704	-2 615	-2 405 32
Solde financier	6 055 581	5 914 205	32 976	12 002 762
Primes cédées et/ou rétrocédées	-23 695 889			-23 695 889
Part des réassureurs dans les charges de prestations	7 785 160			7 785 160
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	-940 376			-940 376
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3 288 220			3 288 220
Commissions reçues des réassureurs	11 868 074			11 868 074
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 694 811	<u> </u>		-1 694 81
Résultat technique vie	13 085 047	-234 294	90 554	12 941 307
Informations complémentaires				
Montant des rachats		1 124 354	35 480	1 159 834
Sinistres et capitaux échus	13 212 920	7 638 758		20 851 678
Provisions pour sinistres à la clôture	23 083 526	178 333		23 261 859
Provisions pour sinistres à l'ouverture	24 574 436	239 934		24 814 370
Provisions techniques brutes à la clôture	79 777 975	98 626 211	408 463	178 812 649
Provisions techniques brutes à l'ouverture	74 708 910	70 957 738	499 449	146 166 09



C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	Total
Primes	73 399 176
Charges de prestations	-20 459 001
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-32 646 552
Solde de souscription	20 293 623
Frais d'acquisitions	-13 262 467
Autres charges de gestion nettes	-4 397 800
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-17 660 267
Produits nets de placements	14 408 089
Charges de gestion des placements	-473 031
Participation aux résultats et intérêts techniques	-1 932 296
Solde financier	12 002 762
Primes cédées et/ou rétrocédées	-23 695 889
Part des réassureurs dans les charges de prestations	7 785 160
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	-940 376
Part des réassureurs dans les provisions	3 288 220
Commissions reçues des réassureurs	11 868 074
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 694 811
Résultat technique	12 941 307
<u>*</u>	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	1 159 834
Sinistres et capitaux échus	20 851 678
Provisions pour sinistres à la clôture	23 261 859
Provisions pour sinistres à l'ouverture	24 814 370
Provisions techniques brutes à la clôture	178 812 649
Provisions techniques brutes à l'ouverture	146 166 097



C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

	Total
Primes acquises	99 759 739
Primes émises	103 170 470
Variation des primes non acquises	-3 410 731
Charges de prestation	-68 407 814
Prestations et frais payés	-60 280 846
Charges des provisions pour sinistres	
Variation des autres provisions techniques	-8 126 968
variation des autres provisions techniques	367 349
Solde de souscription	30 984 576
Frais d'acquisition	-10 274 363
Frais d'acquisition reportés	246 584
Frais d'administration	-16 270 541
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-26 298 320
Produits nets de placements	70 97 593
Participation aux résultats	-1 508 510
Solde financier	5 589 083
Primes cédées	-17 416 583
Part des réassureurs dans les primes acquises	944 161
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 676 174
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	-1682 925
Commissions reçues des réassureurs	4 473 134
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-10 006 039
<u>Résultat technique</u>	505 525
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	29 409 556
Provisions pour primes non acquises ouverture	25 998 825
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	76 959 178
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	68 832 210
Provisions pour P.B. non-vie à la clôture	1 171 425
Provisions pour P.B. non-vie à l'ouverture	804 076
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	

$\textbf{C8-TABLEAU DE VENTILATION DES PRIMES EMISES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE} \\ \textbf{DE RISQUE:}$

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
NORD	155 381 288	148 166 841	7 214 447
CENTRE	8 828 482	6 171 324	2 657 158
SUD	12 359 875	7 311 456	5 048 419
Total	176 569 646	161 649 621	14 920 025
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
DECES	41 636 974	39 330 798	2 306 176
CAPITALISATION	31 755 852	28 584 732	3 171 120
VIE	6 350	27 293	-20 943
Total VIE	73 399 176	67 942 823	5 456 353
AUTO	36 711 282	31 609 856	5 101 426
ARD	2 999 320	2 756 645	242 675
INCENDIE	9 975 368	9 149 749	825 619
ENGINEERING	3 563 237	3 707 911	-144 674
TRANSPORT	5 122 976	4 055 810	1 067 166
MALADIE	44 798 287	42 426 827	2 371 460
Total NON-VIE	103 170 470	93 706 798	9 463 672
Total	176 569 646	161 649 621	14 920 025

C9-PARTICIPATION CROISEES:

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention BH ASSURANCE /Filiales BH Bank et autres	% de détention Filiales BH Bank/ BH ASSURANCE
BH LEASING	35 000 000	699 999	5	3 156 765	9,99%	1,75%
BH INVEST	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,73%
BH IMMO	15000 000	61 926	100	6 192 600	41,28%	
BH EQUITY	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	5,99%
BH PRINT	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
BH RECOUVREMENT	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
BH Technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	

C10 –ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER :

Année d'inventaire	2019	2020	2021
Inventaire 2021			
Règlements cumulés	28 356 190	21 268 149	26 235 987
Provisions pour sinistres	7 096 956	11 465 639	18 701 198
Total charges des sinistres	35 453 146	32 733 788	44 937 184
Primes acquises	73 674 227	80 835 839	92 164 359
% sinistres / primes acquises	71%	55%	61%

Année d'inventaire	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022				
Règlements cumulés	53 670 401	39 200 612	47 771 977	29 157 240
Provisions pour sinistres	6 983 006	8 621 756	14 006 276	25 063 132
Total charges des sinistres	60 653 407	47 822 369	61 778 253	54 220 372
Primes acquises	73 674 227	80 835 839	92 164 359	93 063 473
% sinistres / primes acquises	82%	59%	67%	58%

Année d'inventaire	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	43 083 417	27 656 316	28 134 571	36 610 767	17 199 504
Provisions pour sinistres	4 429 389	3 798 054	6 679 506	14 303 611	39 659 935
Total charges des sinistres	47 512 806	31 454 370	34 814 077	50 914 378	56 859 439
Primes acquises	73674227	80 835839	92 164359	93 063473	99 759739
% sinistres / primes acquises	64%	59%	67%	55%	57%



C11 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2023

Inventaires	2019	2020	2021	2022	2023
Participation aux résultats (État de résultat technique) *Participation attribuée à des contrats					
(Y compris intérêts techniques).	114 921	246 310			
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices.	318 774	239 475	288 021	650 344	774 131
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * provisions mathématiques moyennes *Montant minimum de participation *Montant effectif de la participation dont attribué (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB.	81 981 078	97 404 424	112 356 465	132 549 846	251 895 698

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants :

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau

C12-MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES:

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 /12/2017	13 300 000	1 330 000	5 619 226	6 600 000	14 192 805	998 301	546 923	6 146 636	48 733 891
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-217 284				217 284		
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 19/04/2018									
Report à nouveau 2013							-262 716	262 716	
Report à nouveau 2016							-284 207	284 207	
Résultat reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-217 284	217 284	
Dividendes versés sur le Bce.2017								-2 660 000	-2 660 000
Réserve extraordinaire			2 000 000					-2 000 000	
Réserve pour réinvestissement exonéré					2 000 000			-2 000 000	
Réserve pour fonds social						50 000		-50 000	
Autres						7 691		-	7 691
Report à nouveau 2017							200 843	-200 843	
Résultat de la période								7 640 893	7 640 893
Solde au 31/12/2018	13 300 000	1 330 000	7 401 942	6 600 000	16 192 805	1 055 992	200 843	7 640 893	53 722 475
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2011 et 2012,			1 600 000		-1 600 000				
lors de la répartition du résultat de l'exercice 2010, 2011 devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 539 106		-1 539 106				
Affectation AGO du 25/04/2019									
Report à nouveau exercice 2017							-200 843	200 843	
Réserves pour réinvestissements exonéré					2 000 000			-2 000 000	

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Réserves extraordinaires			5 000 000					-5 000 000	
Fonds social						50 000		-50 000	
Autres						1 490			1 490
Report à nouveau exercice 2018							791 736	-791 736	
Résultat 31/12/2020								9 507 170	9 507 170
Solde au 31/12/2019	13 300 000	1 330 000	15 541 048	6 600 000	15 053 699	1 107 482	791 736	9 507 170	63 231 135
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2013									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2012									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 152 900		-2 152 900				
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-490 000				490 000		
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-490 000	490 000	
Report à nouveau 2019							-791 736	791 736	
Réserves pour réinvestissements exonéré					4 000 000			-4 000 000	
Fonds social						150 000		-150 000	
Autres						-4778			-4778
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exe 2019								-2 170 000	-2 170 000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-490 000	-490 000
Réserves extraordinaires			3 500 000					-3 500 000	
Report à nouveau 2019							478 906	-478 906	
Résultat 31/12/2020								9 662 269	9 662 269
Solde au 31/12/2020	13 300 000	1 330 000	20 703 948	6 600 000	16 900 799	1 252 704	478 906	9 662 269	70 228 626
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2014									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 334 000		-1 334 000				

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-440 000				440 000		
Affectation AGO 08/04/2021									
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-440 000	440 000	
Report à nouveau 2019							-478 906	478 906	
Réserves pour réinvestissements exonéré					3 000 000			-3 000 000	
Fonds social						200 000		-200 000	
Autres						-31			-3
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2020								-2 220 000	-2 220 00
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-440 000	-440 0
Réserves extraordinaires			4 000 000					-4 000 000	
Report à nouveau 2020							721 175	-721 175	
Résultat 31/12/2022								13 147 954	13 147 95
Solde au 31/12/2021	13 300 000	1 330 000	25 597 948	6 600 000	18 566 799	1 452 673	721 175	13 147 954	80 716 54
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2015									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2014									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 500 000		-2 500 000				
-Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-481 536				481 536		
Affectation AGO 30/03/2022									
-Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-481 536	481 536	
-Report à nouveau 2020							-721 175	721 175	
					3 000 000			-3 000 000	
-Réserves pour réinvestissements exonéré									
-Réserves pour réinvestissements exonéré -Fonds social						250 000		-250 000	

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
-Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2021								-2 444 464	-2 444 464
-Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-481 536	-481 536
-Réserves extraordinaires			8 000 000					-8 000 000	
-Report à nouveau 2021							174 665	-174 665	
-Résultat 31/12/2022								13 306 391	13 306 391
Solde au 31/12/2022	13 300 000	1 330 000	35 616 412	6 600 000	19 066 799	1 707 347	174 665	13 306 391	91 101 614
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2016									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2015									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 566 800		-2 566 800				
Affectation AGO 25/04/2023									
-Report à nouveau 2021							-174 665	174 665	
-Réserves pour réinvestissements exonéré					5 000 000			-5 000 000	
-Fonds social						250 000		-250 000	
-Autres						-795			-795
-Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2022								-3 325 000	-3 325 000
-Réserves extraordinaires			4 500 000					-4 500 000	
-Report à nouveau 2022							406 056	-406 056	
-Résultat 31/12/2023								13175 452	13 175 452
Solde au 31/12/2023	13 300 000	1 330 000	42 683 212	6 600 000	21 499 999	1 956 552	406 056	13 175 452	100 951 271

C13- Not	es sur Evénements postérieures à la clôture :
	résents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Le Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.
A la date	dété a été notifiée 27/02/2024 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2019 à 2022 d'arrêté des états financiers 2023 par le conseil d'administration, les opérations effectives de la l'administration ne sont pas encore entamées.

SOCIETE « BH ASSURANCE » RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société « BH ASSURANCE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH ASSURANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 502 483 569 dinars, un résultat net de l'exercice de 13 175 452 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 505 525 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 12 941 307 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH ASSURANCE » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la Note aux états financiers C13 « Evènements postérieurs à la clôture », qui a évoqué la notification d'un contrôle fiscal approfondi reçu par la Société le 27 Février 2024 et couvrant les exercices 2019 à 2022. L'impact de ce contrôle ne peut être estimé à la date du présent rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques

Question clé de l'audit

La société « BH Assurance », en tant que société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 6.5 des états financiers.

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques s'élèvent à un montant de 309 615 KDT pour un total de bilan de 502 484 KDT, soit 62% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le model d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la direction. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier la pertinence des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Faire appel à un actuaire inscrits sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la société « BH Assurance »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

b. Evaluation des Placements financiers

Question clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Au 31 décembre 2023, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 322 621 KDT, provisionnés à concurrence de 13 120 KDT, soit un montant net de 309 502 KDT, représentant 62% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la société « BH Assurance » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes:

• L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de

s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,

- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts

d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA
Mr Tarak ZAHAF

P/ CABINET CMC

Mr Sofiane BEN AMIRA

SOCIETE « BH ASSURANCE » RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Personne concernée: « BH LEASING »: Administrateur:

1.1 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à une Certificat de dépôt avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2023
01/03/2023	24/02/2024	2 000 000	9.50%	360	173 516	149 433
ТОТ	'AL	2 000 000				149 433

1.2 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 09/05/2023 à un emprunt obligataire de 500 000 DT émis par la « BH LEASING 2023-1 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 10,60%.

Le montant des produits constatés en 2023 s'élève à 34 268 DT.

2. Personne concernée : la « BH BANK »: Administrateur :

2.1 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE	DATE			Nombre de	INTERET BRUT
SOUSCRIPTION	D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	jours	2023
01/09/2023	11/09/2023	3 000000	9,000	10	7 481
01/09/2023	11/09/2023	6 000000	9,000	10	14 963
11/09/2023	21/09/2023	3 000000	9,000	10	7 481
11/09/2023	21/09/2023	2 000000	9,000	10	4 988

21/09/2023	01/10/2023	1 000000	9,000	10	2 494
21/09/2023	01/10/2023	2 000000	9,000	10	4 988
21/09/2023	01/10/2023	1 000000	9,000	10	2 494
01/10/2023	11/10/2023	3 000000	9,000	10	7 481
02/10/2023	12/10/2023	2 000000	9,000	10	4 988
10/10/2023	20/10/2023	2 000000	9,000	10	4 988
11/10/2023	21/10/2023	2 000000	9,000	10	4 988
11/10/2023	21/10/2023	1 000000	9,000	10	2 494
12/10/2023	22/10/2023	2 000000	9,000	10	4 987
12/10/2023	22/10/2023	2 000000	9,000	10	4 987
21/10/2023	31/10/2023	2 000000	9,000	10	4 987
22/10/2023	01/11/2023	3 000000	9,000	10	7 481
22/10/2023	01/11/2023	1 000000	9,000	10	2 494
25/10/2023	04/11/2023	1 000000	9,000	10	2 494
25/10/2023	04/11/2023	2 000000	9,000	10	4 987
31/10/2023	10/11/2023	2 000000	9,000	10	4 987
01/11/2023	11/11/2023	2 000000	8,990	10	4 982
01/11/2023	11/11/2023	1 000000	8,990	10	2 491
03/11/2023	13/11/2023	1 000000	8,990	10	2 491
04/11/2023	14/11/2023	1 000000	8,990	10	2 491
04/11/2023	14/11/2023	2 000000	8,990	10	4 982
11/11/2023	21/11/2023	2 000000	8,990	10	4 982
11/11/2023	21/11/2023	1 000000	8,990	10	2 491
13/11/2023	23/11/2023	1 000000	8,990	10	2 491
14/11/2023	24/11/2023	1 000000	8,990	10	2 491
21/11/2023	01/12/2023	2 000000	8,990	10	4 982
21/11/2023	01/12/2023	1 000000	8,990	10	2 491
21/11/2023	01/12/2023	3 000000	8,990	10	7 473
23/11/2023	03/12/2023	1 000000	8,990	10	2 491
24/11/2023	04/12/2023	1 000000	8,990	10	2 491
05/12/2023	15/12/2023	3 000000	8,990	10	7 473
28/12/2023	07/01/2024	1 000000	8,990	10	2 491
28/12/2023	07/01/2024	1 000000	8,990	10	2 491
		68 000 000			169 507

2.2 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble des comptes à terme avec les modalités suivantes :

DATE DE	DATE			Nombre de	INTERET BRUT
SOUSCRIPTION	D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	jours	2023
01/09/2023	31/08/2024	5 000 000	10,250	365	171 301
01/09/2023	31/08/2024	5 000 000	10,250	365	171 301
01/09/2023	31/08/2024	5 000 000	10,250	365	171 301
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,250	365	342 603
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,250	365	342 603

TOT	ΓAL	70 000 000			2 238 420
28/12/2023	27/12/2024	2 000 000	10,240	365	2 244
21/12/2023	20/12/2024	3 000 000	10,240	365	9 258
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,250	365	342 603
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,250	365	342 603
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,250	365	342 603

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- 1. Personne concernée : la « BH BANK »: Administrateur :
- 1.1 La « BH BANK », a souscrit au cours de l'exercice 2023, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	14 908 928
Automobile	177 880
Engineering	30 498
Assurances risques divers	393 491
Assurance vie indemnité départ à la retraite	7 539 651
Assurances Incendie	230 557

1.2 La « BH BANK » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat d'assurance capitalisation, ayant pour objet la couverture des prestations prises en charge par la banque dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annules convenus dans un fond géré au profit de la BH BANK .

En 2023, « BH ASSURANCE » a perçu une prime annuelle hors taxes de 2 500 000 DT.

1.3 La société « BH ASSURANCE » loue à la « BH BANK » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Juillet 2005.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2023 s'élève à 476 588 DT HT.

1.4 La « BH BANK » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble BH ASSURANCE à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2023 s'élève à 54 869 DT HT.

- **1.5** La commission au profit de la « BH BANK » relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux et primes uniques s'élèvent à 10 289 330 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.
- 1.6 Les commissions au profit de la « BH BANK », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » , « incendie crédits commerciaux » et « risques divers », s'élèvent pour l'exercice 2023 à 87 649

DT.

1.7 La participation bénéficiaire au profit de la « BH BANK » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2023 à 69 328 DT.

1.8

• La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 31/12/2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM +0.8 %.

Le montant des produits constatés en 2023 s'élève à 99 917 DT.

• La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 28/02/2017 à un emprunt obligataire subordonné BH 2017 de 3 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2023 s'élève à 60 842 DT.

La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2018-1 de 3 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Le montant des produits constatés en 2023 s'élève à 140 767 DT.

La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 23/04/2021 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2021- 1 de 7 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,35%.

Le montant des produits constatés en 2023 s'élève à 654 500 DT.

- 2. Personne concernée : « BH LEASING »: Administrateur :
- **2.1** La société «BH LEASING », a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des polices d'assurance auprès de la société «BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	403 275
Automobile	16 423
Engineering	1 909
Incendie	5 897
Risques divers	5 337

2.2 La société « BH LEASING » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « BH ASSURANCE » percevra une prime annuelle hors taxes de 257 490 DT.

2.3 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à une Certificat de dépôt avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET 2023
06/03/2022	01/03/2023	2 000 000	8.25%	360	23 369
TOTAL		2 000 000			23 369

2-4 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné ML 2018-1 de 2 000 000 DT émis par la « BH LEASING » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal TMM+2 ,30 %.

Le montant des produits financiers constatés en 2023 s'élève à 13 631 DT.

2-5 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 22/02/2022 à un emprunt obligataire de 2 000 000 DT émis par la « BH LEASING » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,70%.

Le montant des produits constatés en 2023 s'élève à 161 047 DT.

- 2.6 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société «BH LEASING » a pris en location auprès de société «BH ASSURANCE » un local à usage administratif et commercial.
- Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 378 833 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} février 2023.
 - 3. Personne concernée : la « BH EQUITY » : Administrateur :
 - **3.1** La société « BH EQUITY a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	137 775
Automobile	14 331
Assurances incendie et risques divers	2 236
Assurances vie	117 788

- **3.2** La société « BH ASSURANCE » a conclu avec la société « BH EQUITY » dix-sept conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 29 649 442 DT.
- La société « BH EQUITY » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 0.5 % hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.
- Les commissions facturées par la société « BH EQUITY » au titre de l'exercice 2023, totalisent un montant de 204 958 HT.

4.Personne concernée : la « BH-SICAF »: Administrateur :

4.1 La société «BH SICAF », a souscrit au cours de l'exercice 2023, à des polices d'assurance auprès de la société «BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	21 266
Incendie	212

C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs :

Les obligations et engagements de la société « BH ASSURANCE » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- **C1**. La rémunération du Directeur Général est fixée suivant le Procès- Verbal du comité de rémunération et de recrutement du 07/12/2022. Cette rémunération englobe :
 - a- Rémunération annuelle:
 - Rémunération annuelle nette (salaires) de 126 975 DT.
 - Une retenue sur l'impôt sur le revenu de 58 481 DT.
 - b-Prime d'intéressement nette au titre de l'année 2022 et servie en 2023 :
 - Prime d'intéressement nette de 70 000 DT.
 - Une retenue sur l'impôt sur le revenu 37 984 DT.
 - c- Les avantages en nature comportent 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction
- C2. Les rémunérations et les primes attribuées aux membres du conseil d'administration, des comités (comité d'audit, comité de risque et comité de rémunération et de recrutement) s'élèvent au 31 décembre 2023 à 108 000 DT
- **C3**. Une indemnité mensuelle servis au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 novembre 2011 s'élève **300 DT** net par mois à partir de juillet 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

P/ CABINET CMC

Mr Tarak ZAHAF

Mr Sofiane BEN AMIRA